

Réunion publique du Conseil Municipal

lundi 4 octobre 2021 à 20h30

Présents : Messieurs Gilles Bonneau, Aurélien Loizeau, David Pinto, Xavier Rousseau, Sébastien Boisselier, Laurent Marty, John Deschamps, Cyril Villiellm, Mesdames Maud Marquand, Lydie Gillot-Isquerdo, Marie-Claire Milot, Martine Tuchon

Absents : Amalric Marot (pouvoir à John Deschamps), Maria Vidal-Pereira,

Secrétaire de séance : Martine Tuchon

Le compte rendu de la séance du 6 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

I – Délibérations à prendre :

2021-09-01 : Régularisations de dérogations scolaires avec la commune de SOUCY

David PINTO, Maire Adjoint aux affaires scolaires, expose au conseil municipal qu'une demande de dérogation scolaire avec la commune de Soucy a été accordée par l'ancienne municipalité en 2017.

Cette demande de dérogation scolaire concerne 2 élèves domiciliés à La Chapelle-sur-Oreuse et scolarisés à l'école de Soucy au cours des années scolaires 2017/2018 et 2018/2019.

Les frais de scolarité à régler à la commune de Soucy s'élèvent à 800 euros pour les 2 enfants étant donné la garde alternée par les parents, par année scolaire, soit :

- 800 euros pour les 2 enfants pour 2017/2018,
- 800 euros pour les 2 enfants pour 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant que l'ancienne municipalité s'était engagée avec la commune de Soucy en donnant son accord, autorise le Maire à signer les 2 conventions intercommunales de répartition des charges scolaires avec la commune de Soucy pour les 2 années scolaires, et autorise le Maire à régler les dépenses afférentes à ces 2 conventions.

2021-09-02 : Remboursement de frais engagés par un conseiller municipal pour l'achat de livrets illustrés pour la manifestation communale « Les sentiers du Patrimoine 2021 »

Le Maire informe le conseil municipal que Mr Laurent MARTY, conseiller municipal et président de la commission « Patrimoine » a engagé des frais en réglant personnellement, une facture relative à l'achat de livrets illustrés pour « Les sentiers du Patrimoine 2021 ».

La facture a été réglée par carte bancaire sur le site Pixartprinting pour la somme de 360,55 € T.T.C.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et au vu de la facture fournie, décide de rembourser la somme de 360,55 euros à Mr Laurent MARTY par mandat administratif, et charge le Maire de signifier à Monsieur le Receveur Municipal, la présente décision.

2021-09-03 : Décision modificative au budget primitif 2021 du service eau et assainissement

Aurélien Loizeau, Maire adjoint aux finances, expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative afin de pouvoir comptabiliser les admissions en non-valeur votées par le conseil municipal le 30 juin 2021.

Il propose au conseil municipal de prévoir la décision modificative suivante :

Article 6541 chapitre 65	« créances admises en non -valeur »	+ 3.200 €
Article 6061 chapitre 011	« énergie et électricité »	- 3.200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et accepte cette décision modificative au budget primitif 2021 du service de l'eau et d'assainissement.

2021-09-04 : Avenant à la convention de mise à disposition de personnel signée avec l'AICPYS

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'augmentation au 1^{er} octobre 2021 du taux horaire du SMIC, il y a lieu de signer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel signée avec l'AICPYS pour l'année 2021.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte l'avenant de modification des tarifs horaires appliqués par l'AICPYS à compter du 1^{er} octobre 2021, comme suit :

Tarif horaire de base	19,18 €
Tarif horaire majoré 10 %	21,10 €
Tarif horaire majoré 25 %	23,98 €
Tarif horaire majoré 50 %	28,77 €
Tarif horaire majoré 100 %	38,36 %
Indemnités kilométriques	0,35 €/km

et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

2021-09-05 : Achat d'illuminations de Noël

Maud MARQUAND, Conseillère municipale et Présidente de la commission « Animation – Vie Locale » présente le devis de l'entreprise SAS BALDER Loir Diffusion Loir Illuminations, retenu par les membres de la commission pour l'acquisition d'illuminations de Noël.

Ce devis qui s'élève à 2.200 € H.T. et 2.640 € T.T.C. prévoit la fourniture de :

- 4 descentes de poteaux de 2 motifs différents,
- 2 décors (traversée de rue)
- 1 guirlande pour illuminer le sapin devant l'école,
- des guirlandes glaçons pour illuminer le mur du préau de l'école et la devanture de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (7 voix POUR et 6 voix CONTRE) le devis de l'entreprise SAS BALDER Loir Diffusion Loir Illuminations, pour un montant de 2.200 € H.T. et 2.640 € T.T.C. et charge le Maire de régler cette dépense d'investissement à l'article 2188 où les crédits sont disponibles.

II – Dossiers à l'étude :

1°) Concerts de Noël

Après le succès des « Sentiers du Patrimoine », Laurent Marty, Président de la commission « Culture, Patrimoine », présente au conseil municipal, le nouveau projet culturel de la commission.

Ces 3 concerts de Noël auraient lieu le vendredi 17, le samedi 18 et le dimanche 19 décembre 2021, de préférence, au sein de notre église. Des contacts ont déjà été pris auprès d'éventuels intervenants (Ecole de Musique à Sergines, Association ARDEV...).

Le conseil accorde une enveloppe budgétaire de 1.500 euros à la commission, afin de mener à bien ce dernier évènement de l'année.

Laurent Marty précise que de petites réparations dans l'église sont à envisager.

Il interroge le Maire pour connaître l'appartenance des appareils de chauffage portatifs au gaz, présents dans l'église. Le Maire précise qu'ils appartiennent à la paroisse.

2°) Commissions communales et comités consultatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la nomination de Mr John Deschamps au sein de la commission extra-municipale pour la gestion de l'Action Sociale en remplacement de Mme Vanessa Vastz, conseillère municipale démissionnaire.

Marie-Claire Milot, qui reprend la gestion de la bibliothèque municipale avec l'aide de Jessica Martineau, accepte d'intégrer la commission « Culture ».

3°) Projet de classe découverte du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2)

David Pinto, Maire Adjoint aux affaires scolaires, précise que ce voyage scolaire sur le thème des plages du débarquement, s'il se concrétise, aurait lieu en mars/avril 2022 en Normandie. Des visites de musées sont prévues ainsi qu'une journée d'initiation au char à voiles.

Mélanie Joie, l'institutrice du cycle 3, finalise le dossier à présenter à l'Education Nationale et souhaiterait dès à présent savoir si le conseil municipal donne son accord de principe pour participer financièrement à ce projet. Le conseil municipal donne son accord. David Pinto précise que les associations « Le Grenier des Ecoliers » ainsi que « Le Souvenir Français » seront également sollicitées.

4°) Classe numérique

Laurent Marty et David Pinto finalisent le paramétrage et l'installation des tablettes mercredi 6 octobre 2021.

Laurent Marty propose au conseil de faire un courrier à la société Educandco afin de leur préciser que les finitions de l'installation effectuée par leurs soins début septembre ne sont pas du tout soignées, et que le coin d'un tableau numérique dans la classe de Mélanie Joie est abimé.

5°) Radar pédagogique solaire

Dans la continuité du projet de sécurisation de la RD 25 (voir compte rendu du 6.9.2021), le Maire informe le conseil que le panneau de signalisation lumineux défectueux, situé à l'entrée du village côté route de Thorigny, pourrait être remplacé par un radar pédagogique solaire dont le coût est estimé à 3.000 € H.T.

Cet investissement peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre des « Amendes de Police ».

6°) Travaux à l'église

Suite aux nombreuses infiltrations d'eaux constatées ces dernières semaines dans l'église, l'entreprise Grand s'est déplacée et a été sollicitée afin de faire un devis des travaux à envisager très rapidement.

III - Questions diverses :

1°) Rapport d'activité 2020 de la CCYN

Les membres du conseil municipal ont tous été destinataires du rapport sur les activités de la CCYN au cours de l'année 2020. Celui-ci n'appelle aucune observation de l'assemblée.

Intervention des conseillers :

Laurent Marty souhaite que le conseil réétudie la possibilité d'installer un éclairage sur le 2^{ème} terrain de pétanques afin de pouvoir accueillir d'autres commerçants sur le marché.

Le conseil charge Maud Marquand de solliciter un devis réactualisé à l'entreprise Froget Jérôme et de présenter 2 ou 3 autres devis lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Laurent Marty et David Pinto avaient pour projet d'organiser une journée de don du sang sur notre commune. Après renseignements pris auprès de la Maison du don du Sang, une journée pourrait être organisée le mercredi 2 février 2022 à la salle des fêtes de La Chapelle.

Une décision sera prise officiellement à la prochaine réunion du conseil municipal.

Laurent Marty propose d'organiser une journée citoyenne au cours de laquelle des actions pourraient être menées par des bénévoles, sur notre commune (nettoyage du bois du tacot, réfection des bancs de l'église...).

Le conseil étudiera ce projet lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Laurent Marty sollicite le ponçage et la mise en peinture des 2 portails bleus de la mairie/école. Le conseil donne son accord de principe, il ne reste plus qu'à définir le coloris.

Aurélien Loizeau informe le conseil qu'une nouvelle demande a été faite auprès de la société VALTERRA afin de retirer les boues des 2 stations pour hygiénisation suite au COVID.

Marie-Claire Milot signale que le container à verres du hameau de La Pommeraie est plein. Le service des Ordures Ménagères de la CCYN sera contacté très rapidement.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22h40

Le Maire, Gilles BONNEAU

